



Vol de chèques, faux et usage de faux...

Par **Zarraka90**, le **27/04/2015** à **00:59**

Bonsoir, rnrnJe poste ce message car je m'inquiète pour un ami : il a volé à son père des chèques et encaissé pour 3.500 €. rnl n'a jamais eu de bonnes relations avec son père et ça fait plus de 3 ans qu'il ne l'a pas vu, autant vous dire qu'il n'a pas réfléchi. rnrnJe m'inquiète vraiment pour lui et je voudrai savoir ce qu'il encourt pour ça sachant qu'il n'a pas de cassier judiciaire, il n'est pas connu des services de police. J'ai lu que le faux et l'usage de faux est passible de 5 ans d'emprisonnement et 375.000 € d'amende. Je vous demande votre avis en espérant que quelqu'un puisse m'aider.rnrnCordialement et merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/04/2015** à **07:27**

Bonjour,rnrnEst-ce que son père a déposé plainte ?

Par **Zarraka90**, le **27/04/2015** à **10:59**

Bonjour ,rnrnOui son père aurait porter plainte d'après ce qu'il lui a dit mais pas d'appel de commissariat ou quoi que ce soit ...rnrnCordialement

Par **moisse**, le **29/04/2015** à **19:31**

Bonsoir,rnPouvez-vous éclairer la question ?rns'agit-il de chèques établis par des clients du

père, ou des formules détachées d'un chéquier au nom du père.rn[citation]Il n'a jamais eu de bonnes relations avec son père et ça fait plus de 3 ans qu'il ne l'a pas vu, autant vous dire qu'il n'a pas réfléchi. rn[/citation]rnOui enfin il a fallu pénétrer dans des locaux en l'absence du père...

Par **Zarraka90**, le **03/05/2015 à 10:36**

Bonsoir ,rnOui ce sont des chèques détaché du chéquier du père .rnIl n'a pas eu besoin de pénétrer quoi que ce soit vu qu'il avait les clés de l'appartement et il y aller en présence de famille alors que son père n'était pas la

Par **Zarraka90**, le **10/05/2015 à 23:01**

?

Par **Zarraka90**, le **18/05/2015 à 02:32**

Personne ? ...

Par **moisse**, le **18/05/2015 à 09:12**

Mais quelles réponses attendez-vous ?rnSoit le père a déposé plainte, et le fils sera poursuivi et condamné, tant à rembourser que pénalement.rnSoit le père n'a pas déposé plainte et l'affaire est classée.

Par **Zarraka90**, le **24/05/2015 à 17:54**

Sachants qu'l n'a jamais été condamne vous pensez' jans même qu'il risques une peine pénalement ?

Par **moisse**, le **24/05/2015 à 18:08**

Bonsoir,rnEn cas de dépôt de plainte, il y aura forcément une suite pénale.rnN'avoir jamais été condamné n'est que la situation qui précède une première condamnation.